

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances a étudié les demandes ainsi que les bilans et états des comptes présentés par les associations.

Il est proposé de retenir le principe directeur du maintien des montants des subventions versées en 2016, sauf élément spécifique.

Monsieur Le Maire précise par ailleurs qu'il va soumettre au conseil municipal les propositions d'attribution de subventions association par association ; et ceci pour deux raisons majeures :

- la première a trait à l'expérience du vote 2016 ; en effet l'année dernière l'ensemble des subventions ont été adoptées en 1 seul vote, avec 4 abstentions, ce qui génère un manque évidemment de lisibilité pour les associations, qui auront, au passage, pu apprécier l'intérêt porté par certains élus à leurs activités, surtout sans explication de vote.
- la seconde, c'est que plusieurs plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République contre le Maire en 2016, dont certaines remettant en cause les subventions attribuées à quelques associations (comme par hasard le comité de Jumelage, les 1000 pattes et le club de foot). Monsieur Le Maire estime qu'il a été directement visé et que son intégrité et son honnêteté ont été gravement mises en cause.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il est très étonné de cette exigence subite de rigueur et d'éthique, alors que ce n'était pas la préoccupation première sous le mandat précédent ; cela en dit long sur l'état d'esprit de ceux qui s'adonnent à cet exercice. On est loin de l'intérêt général de la commune.

Ainsi, en votant chaque subvention une par une, chaque conseiller municipal pourra se déterminer en conscience, sachant que certains élus (ou membres de leur famille) siègent dans les bureaux ou équipes dirigeantes de certaines associations.

Pour chaque proposition de subvention, Monsieur Le Maire précise qu'il y aura 4 options :

- ne prend pas part au vote
- abstention
- contre
- pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte les propositions ci-dessous pour l'année 2017

NOM de l'ASSOCIATION	Vote 2017	Ne prend pas part au vote	Votants	Abstention	Contre	Pour
Acca – Sté de Chasse	450	Dupuy	18	0	0	unanimité
ADMR de Plerguer	1 170	Penguen, Corbeau, Bienfait	16	0	0	unanimité
Amicale Laïque	540		19	0	0	unanimité
Anciens Combattants – UNC	850	Auffret	18	0	0	unanimité
APEL	540		19	0	0	unanimité
Ass Aéro Modèles Club - AMCCE	(235+165) = 400		19	0	0	unanimité
Association I-LAND (4x4)	(1) 200		19	0	0	unanimité

Association Musicale des Marais	1 000		19	Ruellan	0	18
Association des Sapeurs-Pompiers	235		19	0	0	unanimité
Association Tennis Plerguer (ATP)	(2500 +315) = 2 815		19	0	0	unanimité
Club des Badoliers	1 170		19	0	0	unanimité
Comité des Fêtes	2 250		19	0	0	unanimité
Comité de Jumelage	2 430	Troude, Bienfait, Auffret, Dupuy et M. Le Maire	14	0	0	14
Dintjan	0					
FC Plerguer / Roz-Landrieux	2 430		19	0	0	unanimité
Essm Tennis de Table	0					
Gymnastique féminine	585		19	0	0	unanimité
Les Chants du Mesnil	235		19	0	0	unanimité
Club de Pétanque	235		19	0	0	unanimité
Sté Etrier	1 380		19	0	0	unanimité
Sté Pêche Plerguétine	235		19	0	0	unanimité
Association Créations Manuelles	120		19	0	0	unanimité
Ass Cyclo de l'Aventure	235		19	0	0	unanimité
Plerguer Fitness	0					
Club Moto « Mieux Motard que Jamais »	235		19	0	0	unanimité
Mille - Pattes	130	M. Le Maire	18	0	0	18
La Banque Alimentaire de dol	500		19	0	0	unanimité
VMEH	100		19	0	0	unanimité
Association Foyer logement Châteauneuf	80		19	0	0	unanimité
Les Restaurants du cœur	500		19	0	0	unanimité
Solidarité Paysans de Bretagne	100		19	0	0	unanimité
Total compte 6574	21 150					

(1) Document non fourni à ce jour

- AMCCE

A Monsieur Henri Ruellan qui demande combien il y a d'adhérents de Plerguer, Chantale Corbeau dit qu'il y en a au moins un, qui doit être d'ailleurs champion départemental. Par ailleurs elle ajoute que l'association a pour projet de mettre en oeuvre une activité de construction de maquettes Monsieur Le Maire précise également qu'il ne faut pas oublier l'historique de l'implantation de cette association à Plerguer et que cela contribue aussi à l'image de marque de notre commune, cette association rayonnant sur l'ensemble de la côte d'émeraude.

A une question de Monsieur Henri Ruellan, il est aussi précisé que l'AMCCE bénéficie d'autres subventions.

- Ecole des Marais : : Monsieur Le Maire indique que la commission finances a beaucoup débattu sur le niveau de la subvention et sur la place même de la commune de Plerguer dans cette structure essentiellement soutenue par la Communauté de communes de Dol de Bretagne. La réflexion a été de donner à cette association 100 € par élève adhérent de Plerguer, soit 1 000 € (le nombre d'élèves aujourd'hui de 10 étant en diminution).

Monsieur Henri Ruellan considère qu'il ne faudrait pas baisser la subvention et qu'il faudrait la maintenir à 1 800 € ; c'est pour cette raison qu'il s'abstiendra sur cette subvention

- Tennis (ATP)

Monsieur Le Maire précise que l'association avait adressé un courrier l'an passé à la mairie pour demander la prise en charge des travaux de renouvellement de la terre battue. Les travaux ont été exécutés par l'association en 2016 compte tenu de l'urgence. Il est proposé d'allouer 2500 € au nom des obligations de propriétaire en plus de la subvention de fonctionnement.

- FC Plerguer/Roz

Madame Chantal Adam demande le montant que verse la commune de Roz-Landrieux ?

Monsieur Le Maire indique que la commune de Roz verse une subvention de l'ordre de 1500 €.

- Les Chants du Mesnil

Monsieur Daniel Brindejone fait remarquer qu'il y a peu d'adhérents de Plerguer

- Association Foyer Logement de Chateauneuf

Monsieur Henri Ruellan précise qu'on avait arrêté car il n'y avait plus personne de Plerguer, mais il y a une personne maintenant, donc il serait bon de remettre une subvention à hauteur de 80 €.

- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2017
- Dit que le versement de la subvention attribuée aux associations devra se faire sur présentation des documents demandés
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

Délibération n° 2017-02-002

Objet : Budget 2017 – Ecoles : fournitures scolaires, voyages, transports - Attributions

Monsieur tient à apporter des précisions car la plainte portait également sur le vote attribuant la subvention de fonctionnement à l'école privée ou plutôt à l'OGEC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider les propositions suivantes, afin d'élaborer le budget primitif 2017 et que le vote se fera école par école.

Ecole publique : Fournitures scolaires :

2017
collectives : 10 € par enfant x 237 = 2 370 €
Individuelles : 40 € par enfant x 237 = 9 480 €
Total = 50 € x 237 enfants = 11 850 €

Voyages, transports, activités :

6288 : Entrées sorties :	1 500 €
6247 : Transports scolaires :	2 300 €
62881 : Piscine entrées :	3 000 €
62471 : Transport piscine :	700 €
Total :	7 500 €

Ecole Privée :

2017 : Subvention de fonctionnement =68 944.78 €
Maternelles : 41 enfants x 1 254.68 (1247.20 + 1247.20x0.6%) = 51 444.88 €
Primaires : 66 enfants x 265.15 (263.57 + 263.57.10x0.6 %) = 17 499.90 €
Subvention à caractère social : 5 606.80 €
Fournitures scolaires individuelles : 107 enfants x 40 € = 4 280 €
Entrées activités : 107 enfants x 7.85 € = 839.95 €
Sortie scolaire : 107 enfants x 4.55 € = 486.85 €

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte les propositions ci-dessous

Ecole publique : Fournitures scolaires :	11 850 €
Entrées sorties :	1 500 €
Transports scolaires :	2 300 €
Piscine entrées :	3 000 €
Transports piscine :	700 €

Par un vote à main levée : votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

Ecole privée : compte 6558 « Dépenses Obligatoires » total 74 551.58 €

(Subvention de fonctionnement : 68 644.78 € Subvention à caractère social : 5 606.80 €)

- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2017

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants

Par un vote à main levée : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote au titre de la procuration qu'il a reçu de Mme Noël – Votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : 18

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

Délibération n° 2017-02-003**Objet : Budget 2017 - Participation aux divers organismes et CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision du budget 2017 il est nécessaire de valider les propositions suivantes :

Compte 657362 - CCAS : subvention 10 000 €

6281 Cotisations Diverses	2017	6554 Contrib organismes divers	2017
Ass des Maires I et V	989.43 €	Sivu centre de secours	1 308.00 €
Ass Maires Ruraux	96.00 €		
FDGDON 35	150.00 €		
BRUDED	642.00 €		
Mission locale	1 471.00 €	SBC Dol - SMA	
CODEM	50.00 €	GIT - SMA	
Fer à Cheval	30.00 €	Comice agricole - SMA	
Total	3 428.43	Total	1 308.00 €

Compte 6281 : Cotisations Diverses arrondie à 3500 €

Compte 6554 : Contributions Organismes Divers à 1 308 €

Madame Chantal Adam souhaite savoir ce que nous a apporté le GIT sur 2016 ?

Monsieur Le Maire précise que le GIT nous a aidé dans la mise en place de chemins de randonnés autour des étangs Beaufort et Mireloup. Il a aussi une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le dossier abri randonneurs avec aide à la recherche de subvention. Il y a aussi l'obtention de tarif préférentiel pour les soirées contes ou autres spectacles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 19 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Valide les propositions ci-dessus

- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2017

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

Délibération n° 2017-02-004

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

La Commune a la maîtrise de

- La taxe d'habitation
- La taxe du foncier bâti
- La taxe du foncier non bâti

Après étude par la Commission Finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017.

Henri Ruellan fait remarquer que l'on a baissé l'abattement de 13 à 10 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 19 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Décide maintenir les taux suivants :

	Taux 2017
Taxe d'habitation :	15.10 %
Taxe foncier bâti :	18.93 %
Taxe foncier Non bâti :	47.20 %

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

Délibération n° 2017-02-005

Objet : Indemnités de Fonction des Elus communaux - Modification

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 avril 2014 fixant le montant de l'indemnité de fonctions aux Maire et Adjointes selon l'indice de référence 1015

Vu le décret en date du 26 janvier 2017 modifiant le barème de correspondance entre les indices bruts et les indices majorés

A compter du 1^{er} janvier 2017 l'indice brut terminal servant de référence de détermination des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022. Cet indice brut sera porté à 1027 au 1^{er} janvier 2018.

La commune de Plerguer ayant pris une délibération en faisant référence à l'indice de référence 1015, il est nécessaire d'en reprendre une où il convient de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par un vote à main levée :

Votants : 19 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif du Maire et des Adjointes suivant l'indice brut terminal de la fonction publique
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération n°2017-02-006

Objet : Personnel – Adjoint administratif - Augmentation temps de travail - Validation

Par délibération n° 2015-06-004 en date du 21 septembre 2015, le conseil municipal a validé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à mi-temps.

Compte tenu de la charge de travail, le service administratif de la commune reste manifestement sous-dimensionné pour faire face aux besoins croissants.

Monsieur Le Maire propose de passer à 28h ce poste d'adjoint administratif (accueil, secrétariat) à compter du 1^{er} mai 2017 (c'est-à-dire passer de 50 % à 80 %)

Monsieur Stéphane Loyant demande pourquoi pas à temps complet ?

Monsieur Le Maire indique qu'il faut faire attention à la masse salariale.

Chantal Adam demande si le fait d'avoir informatisé certaines tâches comme la cantine, le centre de loisirs permettait de dégager du temps.

Monsieur Le Maire indique que cette informatisation a fait gagner du temps de travail (on l'avait évalué à 0,25 ETP). Néanmoins, la municipalité produit une masse de travail importante et l'attente et les besoins des citoyens est croissante. D'une façon générale, la commune de Plerguer dispose de moyens plutôt en dessous de ce que peuvent avoir d'autres communes environnantes de même importance.

Henri Ruellan demande si on a avancé sur l'informatisation du cimetière.

Monsieur Le Maire indique que pas pour le moment, car il y a un travail de saisie très important, que notre effectif administratif ne peut prendre en charge pour l'instant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 19 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Approuve l'augmentation du temps de travail à 28h du poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mai 2017
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération n°2017-02-007

Objet : Logement au 3 rue de Beaufort – Achat d'équipement - Validation

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé de racheter divers équipements (abri de jardin, carport, range poubelles ainsi que le portail motorisé) à Madame LAMBERT Annie précédemment locataire du logement au 3 rue de Beaufort et dont elle avait pris en charge l'acquisition. Le prix est fixé à 2 000 € pour l'ensemble de ces équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 19 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Valide l'achat des biens cités ci-dessus pour un montant de 2 000 € à Madame LAMBERT Annie
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

Délibération n°2017-02-008

Objet : Restructuration et extension de l'école des Badiou et du restaurant scolaire – Concours d'architecture – Phase 1

Vu la délibération n°2016-10-11 en date du 22 novembre 2016 actant le lancement de la procédure de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école des Badiou et du restaurant scolaire

38 dossiers de candidatures ont été reçues dont 2 hors délais.

Vu la réunion du jury de concours de maîtrise d'œuvre qui s'est tenue le 8 février 2017

Monsieur Le Maire présente la liste des 3 candidats admis à concourir pour la 2^{ème} phase du concours :

- Agence a/LTA - Architectes – Urbanismes de Rennes
- Monsieur Yves-Marie MAURER - Atelier d'Architecture de Rennes
- Monsieur Armel PELLERIN - AP Architectes de Rennes

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la liste des 3 candidats retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la liste des 3 candidats admis à concourir pour la 2^{ème} phase du concours
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

Information : Bilan 2016 – Centre de Loisirs et Espace Jeunes

Monsieur Le Maire dresse un bilan positif du Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes pour l'année 2016.

Le choix de reprendre en régies nous permet de mieux maitriser notre budget, d'organiser des rencontres avec les animateurs afin de valider les activités.

Monsieur Le Maire tient à remercier toute l'équipe d'animation en soulignant que les objectifs qui avaient été fixés ont été atteints.

La séance a été levée à 20h30.

Signatures :

Membres présents	Signatures
BEAUDOIN Jean-Luc	
DUPUY Raymond	
CORBEAU Chantale	
BOUAISSIER Jean-Pierre	
NORRIS-OLLIVIER Karine	
PENGUEN Janine	
LE POTIER Stéphane	
LOYANT Stéphane	
RESTOUX Angélique	
ROGER Michel	
TROUDE Sylvie	
RUELLAN Henri	
BRINDEJONC Daniel	
ADAM Chantal	
AUFFRET Serge	